

toine (Manière de le réciter) /. Permis d'imprimer : Z. Racicot, chan., Administ. Montréal, 28 décembre 1897. *S. l. n. d.*, 4 pp. (s. p.) in-32.

79. (S. t.) Cantiques à saint Antoine, à saint Michel, à l'Ange gardien, à la sainte Vierge. (Au bas de la 2^e page) Sém. St. Hyac., déc. 1897. 4 pp. (s. p.) in-32.

Publié par M. l'abbé Proulx, directeur de la Congrégation des SS. Anges au Sém. de St-H., pour l'usage des Congréganistes. Voici quelques notes qui ne manquent pas d'intérêt et de piquant.

Les élèves de la Congrégation des SS. Anges du Sém. de St-H. ont certaines règles à suivre pour les récréations. Ainsi, aux récréations journalières tous doivent être en activité, et prendre part aux jeux. Il est entendu que ceux que leur directeur surprend oisifs ou assis paient une amende d'un sou chaque fois, pour l'œuvre du Pain de saint Antoine. Cette amende est prélevée sur les menus plaisirs des coupables, v. g. sur leurs dépenses pour les bonbons. Or il paraît que les enfants se piquent au jeu, et parfois se mettent de propos délibéré dans le cas de payer l'amende, tant pour taquiner leur bon et aimé directeur que pour avoir l'occasion de savoir quel montant l'œuvre du Pain a en caisse!.... Avec ces seules amendes l'hiver dernier (1908-1909) M. l'abbé Proulx a pu payer 28 pains aux pauvres.

(A suivre)

R. P. HUGOLIN, o. f. m.
